DIMAFIX PEN
Code: EX014S0999

Version: 1 Date d´établisement: 13/09/2016 Date d´impression: 13/09/2016

SECTION 1 : IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ OU L´ENTREPRISE

1.1 IDENTIFICATEUR DE PRODUIT: DIMAFIX PEN
Code: EX014S0999

1.2 UTILISATIONS IDENTIFIÉES PERTINENTES ET DÉCONSEILLÉES:
Utilisations prévues (principales fonctions techniques): [X] Industriel [X] Professionnel [X] Consommation
Vernis.
Secteurs d´utilisation:
Utilisations par des consommateurs (SU21).
Utilisations déconseillées:
Ce produit n´est pas recommandé pour toute utilisation ou pour les secteurs d´utilisation industrielle, professionnelle ou de consommation autres que ceux cités précedemment comme ´Utilisations prévues ou identifiées´.
Restrictions à la fabrication, la mise sur le marché et l´utilisation, selon l´annexe XVII du Règlement (CE) nr. 1907/2006:
Sans restriction.

1.3 DETAILS OF THE SUPPLIER OF THE SAFETY DATA SHEET: DIMA 3D, S.L.
C/ Arenal, 12 - Nave 4, 47155 Santovenia de Pisuerga, Valladolid (Spain)
Phone: +34 983 130 005
E-mail address of the person responsible for the safety data sheet:
e-mail: soporte@dima3d.com

1.4 NUMÉRO DE TÉLÉPHONE D´APPEL D´URGENCE: (+34) 983 130 005 (9:00-17:00 h.) (heures ouvrables)

SECTION 2 : IDENTIFICATION DES DANGERS

2.1 CLASSIFICATION DE LA SUBSTANCE OU DU MÉLANGE:

Classification selon le Règlement (CE) nº 1272/2008~605/2014 (CLP):
DANGER: Flam. Liq. 2:H225 | Eye Irrit. 2:H319 | STOT SE (narcosis) 3:H336

Classe de danger	Classification du mélange	Cat.	Routes d´exposition	Organes cibles	Effets
Physico-chimique:	Flam. Liq. 2:H225 Eye Irrit. 2:H319 STOT SE (narcosis) 3:H336	Cat.2 Cat.2 Cat.3	- Yeux Inhalation	- Yeux SNC	- Irritation Narcosis
Santé humaine:					
Environnement: Non classé					

Le texte intégral des mentions de danger est indiqué dans la section 16.

Note: When in section 3 a range of percentages is used, the health and environmental hazards describe the effects of the highest concentration of each component, but below the maximum value.

2.2 ÉLÉMENTS D´ÉTIQUETAGE:

Le produit est étiqueté avec la mention d´arvetissement DANGER en accord avec le Réglement (CE) nº 1272/2008~605/2014 (CLP)

Mentions de danger:

H225	Liquide et vapeurs très inflammables.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H336	Peut provoquer somnolence ou vertiges.

Conseils de prudence:

P101	En cas de consultation d´un médecin, garder à disposition le récipient ou l´étiquette.
P102	Tenir hors de portée des enfants.
P103	Lire l´étiquette avant utilisation.
P210	Tenir à l´écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d´inflammation. Ne pas fumer.
P280F	Porter des gants de protection, des vêtements de protection et un équipement de protection des yeux. Lorsque la ventilation du local est insuffisante, porter un équipement de protection respiratoire.
P303+P361+P353	EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l´eau/se doucher.
P304+P340-P312	EN CAS D´INHALATION: Transporter la personne à l´extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer. Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise.
P305+P351+P338-P310	EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l´eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.
P337+P313	Si l´irritation oculaire persiste: Consulter un médecin.
P501a	Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale.

Indications additionelles:
Aucune.
Composants dangereux:
Alcool isopropylique

2.3 AUTRES DANGERS:
Dangers qui n´entraînent pas la classification, mais qui peuvent contribuer aux dangers généraux du mélange:
Autres dangers physico-chimiques: Les vapeurs peuvent former avec l´air un mélange potenciellement inflammable ou explosif.
Autres effets néfastes physicochimiques pour la santé humaine: En cas de contact prolongé, la peau peut dessécher.
Autres effets néfastes pour l´environnement: # *Ne contient pas de substances qui répondent aux critères PBT/vPvB.*

SECTION 3 : COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

3.1 SUBSTANCES:
Non applicable (mélange).

3.2 MÉLANGES:
Ce produit est un mélange.
Description chimique:
Dissolution de résine.

COMPOSANTS DANGEREUX:
Substances qui interviennent en pourcentage supérieur à la limite d´exemption:

70 < 80 %	Alcool éthylique CAS: 64-17-5 , EC: 200-578-6 CLP: Danger: Flam. Liq. 2:H225 | Eye Irrit. 2:H319	REACH: 01-2119457610-43	Indice nr. 603-002-00-5 < REACH
10 < 15 %	Alcool isopropylique CAS: 67-63-0 , EC: 200-661-7 CLP: Danger: Flam. Liq. 2:H225 | Eye Irrit. 2:H319 | STOT SE (narcosis) 3:H336	REACH: 01-2119457558-25	Indice nr. 603-117-00-0 < REACH / ATP01
10 < 15 %	Polymère 1-vinyl-2-pyrrolidone-acétate de vinyle CAS: 25086-89-9 , EC: Polymer CLP: Aquatic Chronic 4:H413		Autoclassé
1 < 2,5 %	Acétate de n-butyle CAS: 123-86-4 , EC: 204-658-1 CLP: Attention: Flam. Liq. 3:H226 | STOT SE (narcosis) 3:H336 | EUH066	REACH: 01-2119485493-29	Indice nr. 607-025-00-1 < REACH / ATP01

Impuretés:
Ne contient pas d´autres composants ou impuretés qui pourraient influencer dans la classification du produit.

Stabilisateurs:
Aucun

Référence à d´autres sections:
Pour plus d´informations sur composants dangereux, voir rubriques 8, 11, 12 et 16.

SUBSTANCES EXTRÊMEMENT PRÉOCCUPANTES (SVHC):
Liste mise à jour par l´ECHA sur 20/06/2016.
Substances SVHC soumises à autorisation, y compris dans l´annexe XIV du Règlement (CE) nr. 1907/2006:
Aucune
Substances SVHC candidates à inclure dans l´annexe XIV du Règlement (CE) nr. 1907/2006:
Aucune

SUBSTANCES PERSISTANTS, BIOACCUMULABLES ET TOXIQUES (PBT), OU TRÉS PERSISTANTS ET TRÉS BIOACCUMULABLES (VPVB):
Ne contient pas des substances qui répondent aux critères PBT/mPmB.

SECTION 4 : PREMIERS SECOURS

4.1
4.2

DESCRIPTION DES PREMIERS SECOURS ET PRINCIPAUX SYMPTÔMES ET EFFETS, AIGUS ET DIFFÉRÉS:

Les symptômes peuvent apparaître aprés l´exposition, de sorte qu´en cas d´une exposition directe au produit, en cas de doute, ou si les symptômes persistent, appeler un médecin. Ne jamais rien donner à boire au sujet inconscient. Les secouristes doivent faire attention è se proteger lui mêmes et utiliser les moyens de protection individuelles recommandées s´il y a une possibilité d´exposition. Lors des premiers secours utiliser des gants protecteurs.

Route d´exposition	Symptômes et effets, aigus et différés	Description des premiers secours
Inhalation:	L´inhalation de vapeurs de solvants peut provoquer céphalées, étourdissements, vertiges, fatigue, asthénie musculaire, et, dans les cas extrêmes, perte de conscience.	Retirer le sujet de la zone contaminée et l´amener en plein air. Si la respiration est irrégulière ou en cas d´arrêt respiratoire, respiration artificielle. Une victime inconsciente doit être placée en position latérale de sécurité (PLS). Maintenir la victime couverte avec une couverture et appeler un médecin.
Peau:	En cas de contact prolongé, la peau peut dessécher.	Oter immédiatement, sur place, les vêtements souillés. Laver soigneusement et abondamment les zones affectées avec de l´eau froide ou tiède savonneuse, ou bien avec un autre produit approprié pour le nettoyage de la peau. Ne pas utiliser de solvants.
Yeux:	Le contact avec les yeux cause rougeur et douleur.	Enlever les verres de contact. Rinçage à l´eau immédiat et abondant pendant 15 minutes au moins, tout en maintenant les paupières écartées, jusqu´à ce que l´irritation soit descendue. Consulter immédiatement un ophtalmologiste.
Ingestion:	Par ingestion, peut causer irritation de la gorge, douleur abdominale, somnolence, nausées, vomissement et diarrhée.	En cas d´ingestion, consulter immédiatement un médecin et lui montrer l´emballage ou l´étiquette. Ne pas tenter de faire vomir, dû au risque d´aspiration. Mettre en position demi-assise et laisser au repos.

4.3 INDICATION DES ÉVENTUELS SOINS MÉDICAUX IMMÉDIATS ET TRAITEMENTS PARTICULIERS NÉCESSAIRES:
Information pour le médecin: Le traitement doit se diriger au control des symptômes et des conditions cliniques du patient.
Antidotes et contre-indications: Il n´est pas connu un antidote spécifique.

SECTION 5 : MESURES DE LUTTE CONTRE L´INCENDIE

5.1 MOYENS D´EXTINCTION:
Poudres spécifiques ou CO_2. En cas d´incendies plus graves utiliser aussi de la mousse résistante à l´alcool et eau pulvérisée. Ne pas utiliser pour l´extinction: jet direct d´eau. Le jet d´eau direct peut ne pas être efficace pour éteindre l´incendie, étant donné que le feu peut se propager.

5.2 DANGERS PARTICULIERS RÉSULTANT DE LA SUBSTANCE OU DU MÉLANGE:
Liquide et vapeurs très inflammables. Lors de la combustion ou de la décomposition thermique, des produits dangereux peuvent se former: monoxyde de carbone, dioxyde de carbone, oxydes de nitrogène. Irritant. L´exposition aux produits de combustion ou décomposition peut comporter des risques pour la santé.

5.3 CONSEILS AUX POMPIERS:
Équipements de protection particuliers: Selon la magnitude de l´incendie, il serait nécessaire d´utiliser des vêtements de protection contre la chaleur, appareil respiratoire isolant autonome, gants, lunettes protectrices ou masques faciaux et bottes. Si l´équipement de protection contre l´incendie n´est pas disponible ou n´est pas utilisée, combattre l´incendie d´un endroit protégé ou à une distance de sécurité. La norme EN469 offre un niveau de protection de base en cas d´incidents chimiques.
Autres recommandations: Refroidir à l´eau pulvérisée les tanks, citernes ou récipients proches de la source de chaleur ou du feu. Rester du côté d´où vient le vent. Éviter les produits utilisés dans la lutte contre l´incendie, de passer aux écoulements, égouts ou aux cours d´eau.

SECTION 6 : MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

6.1 PRÉCAUTIONS INDIVIDUELLES, ÉQUIPEMENT DE PROTECTION ET PROCÉDURES D´URGENCE:
Éliminer les possibles sources d´ignition et, s´il est nécessaire, ventiler la zone. Ne pas fumer. Éviter le contact direct du produit. Éviter l´inhalation des vapeurs. Maintenir les personnes sans protection en position opposée au sens du vent.

6.2 PRÉCAUTIONS POUR LA PROTECTION DE L´ENVIRONNEMENT:
Éviter la contamination d´égouts, d´eaux superficielles ou souterraines, ainsi que du sol. Au cas où de grands déversements se produiraient ou si le produit contamine des lacs, rivières ou des égouts, informer les autorités compétentes, conformément à la législation locale.

6.3 MÉTHODES ET MATÉRIEL DE CONFINEMENT ET DE NETTOYAGE:
Recueillir le déversement avec des matériaux absorbants non combustibles (terre, sable, vermiculite, terre de diatomées, etc..). Nettoyer de préférence avec un détergent biodégradable. Garder les restes dans un conteneur fermé.

6.4 RÉFÉRENCE À D´AUTRES SECTIONS:
Pour des informations de contact en cas d´urgence, voir la section 1.
Pour des informations pour une manipulation sans danger, voir la section 7.
Pour le contrôle d´exposition et mesures de protection personnelle, voir rubrique 8.
Pour l´élimination postérieure des résidus, suivre les recommandations de la rubrique 13.

SECTION 7 : MANIPULATION ET STOCKAGE

7.1 PRÉCAUTIONS À PRENDRE POUR UNE MANIPULATION SANS DANGER:

Accomplir la législation en vigueur sur la santé et la sécurité au travail.

Recommandations générales:

Éviter tout genre de déversement ou fuite. Ne pas laisser les récipients ouverts.

Recommandations pour prévenir des risques d´incendie et d´explosion:

Les vapeurs sont plus lourdes que l´air. pouvant s´étaler le long du sol à des grandes distances et peuvent former à l´aide de l´air des mélanges qui au contact de sources d´ignition lointaines peuvent s´enflammer ou exploser. Dû à l´inflammabilité, ce matériel ne peut être utilisé que dans des zones libres de sources d´ignition et à l´écart de sources de chaleur ou électriques. Éteindre les téléphones portables et ne pas fumer. Ne pas utiliser des outils pouvant provoquer des étincelles.

- Point d'éclair	:	14.	ºC
- Température auto-inflammation	:	426.	ºC
- Limites supérieures/inférieures d´inflammabilité/explosivité	:	3.1 - 18.1	% Volume 25ºC

Recommandations pour prévenir des risques toxicologiques:

Ne pas manger, boire ou fumer pendant la manipulation. Après manipulation, se laver les mains avec de l´eau savonneuse. Pour le contrôle d´exposition et mesures de protection personnelle, voir rubrique 8.

Recommandations pour prévenir la contamination de l´environnement:

Il n´est pas consideré un danger pour l´environnement. En cas de déversement accidentel, suivre les instructions de la rubrique 6.

7.2 CONDITIONS D´UN STOCKAGE SÛR, Y COMPRIS D´ÉVENTUELLES INCOMPATIBILITÉS:

Interdire la zone aux personnes non autorisées. Conserver hors de portée des enfants. Le produit doit être stocké isolé de sources de chaleur et électriques. Ne pas fumer dans l´aire de stockage. S´il en est possible, éviter l´incidence directe de radiation solaire. Éviter des conditions d´humidité extrêmes. Pour éviter le rejet accidentel du produit après ouverture des récipients, fermer à nouveau soigneusement et placez-les en position verticale. Pour plus d´informations, voir rubrique 10.

Classe de magasin	:	D´après les dispositions en vigueur.
Temps de stockage	:	24. mois
Températures	:	min: 5. ºC, max: 40. ºC (recommended).

Matières incompatibles:

Tenir à l´écart des d´agents oxydants et matières fortement alcalines ou acides.

Type d´emballage:

Selon réglementations en vigueur.

Quantités limites (Seveso III): Directive 2012/18/UE:

Umbral inferior: 5000 toneladas , Umbral superior: 50000 toneladas

7.3 UTILISATIONS FINALES PARTICULIÈRES:

Il n´existe pas de recommandations particulières différentes à celles indiquées pour l´usage de ce produit.

SECTION 8 : CONTRÔLES DE L´EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

8.1 PARAMÈTRES DE CONTRÔLE:

Si un produit contient des ingrédients présentant des limites d´exposition, peut être nécessaire la surveillance personnel, de l´atmosphère de travail ou biologique, pour déterminer l´efficacité de la ventilation ou d´autres mesures de contrôle et/ou la nécessité d´utiliser un équipe de protection respiratoire. Référence doit être faite a normes comme EN689, EN14042 et EN482 concernant les méthodes pour évaluer l´exposition par inhalation aux agents chimiques, et l´exposition aux agents chimiques et biologiques. Réference doit être aussi faite aux documents d´orientation nationaux relatifs aux méthodes pour déterminer les substances dangereuses.

LIMITES D´EXPOSITION PROFESSIONNELLE (VLE)

INRS 2012 - ED 984	An	VME ppm	VME mg/m3	VLCT ppm	VLCT mg/m3	Observations	Table MP nr.
Alcool éthylique	1982	1000.	1900.	5000.	9500.		84
Alcool isopropylique	1982	-	-	400.	980.		84
Acétate de n-butyle	1983	150.	710.	200.	940.		84

VME - Valeur limite moyenne d´exposition 8 heures, VLCT - Valeur limite d´exposition courtterme, MP - Maladie Professionelle.

VALEURS LIMITES BIOLOGIQUES:
Non établi

NIVEAU DÉRIVÉ SANS EFFET (DNEL):
Le niveau dérivé sans effet (DNEL) est un niveau d´exposition qui est consideré comme sûr,derivée de données toxicologiques selon directrices specifiques inclus dans REACH. Les valeurs DNEL peuvent diférer d´un limite d´exposition professionnel (VLE) pour le même produit chimique. Les valeurs VLE peuvent être recommandées pour une determinée entreprise, un organisme de réglementation du gouvernement ou d´une organisation d´experts. Bien que sont considerées aussi comme protecteurs de la santé, les valeurs VLE sont dérivés par un procédé différent de REACH.

Niveau dérivé sans effet, travailleurs: - Efects systémiques, aiguë et chroniques:	DNEL Inhalation mg/m3		DNEL Cutanée mg/kg bw/d		DNEL Oral mg/kg bw/d	
Alcool éthylique	s/r (a)	950. (c)	s/r (a)	343. (c)	- (a)	- (c)
Alcool isopropylique	- (a)	500. (c)	- (a)	888. (c)	- (a)	- (c)
Acétate de n-butyle	960. (a)	480. (c)	11.0 (a)	11.0 (c)	- (a)	- (c)

Niveau dérivé sans effet, travailleurs: - Effets locaux, aiguë et chroniques:	DNEL Inhalation mg/m3		DNEL Cutanée mg/cm2		DNEL Yeux mg/cm2	
Alcool éthylique	1900. (a)	s/r (c)	s/r (a)	s/r (c)	- (a)	- (c)
Alcool isopropylique	- (a)	- (c)	- (a)	- (c)	- (a)	- (c)
Acétate de n-butyle	960. (a)	480. (c)	s/r (a)	s/r (c)	s/r (a)	- (c)

Niveau dérivé sans effet, population générale: - Efects systémiques, aiguë et chroniques:	DNEL Inhalation mg/m3		DNEL Cutanée mg/kg bw/d		DNEL Oral mg/kg bw/d	
Alcool éthylique	s/r (a)	114. (c)	s/r (a)	206. (c)	s/r (a)	87.0 (c)
Alcool isopropylique	- (a)	89.0 (c)	- (a)	319. (c)	- (a)	26.0 (c)
Acétate de n-butyle	860. (a)	102. (c)	6.00 (a)	6.00 (c)	2.00 (a)	2.00 (c)

Niveau dérivé sans effet, population générale: - Effets locaux, aiguë et chroniques:	DNEL Inhalation mg/m3		DNEL Cutanée mg/cm2		DNEL Yeux mg/cm2	
Alcool éthylique	950. (a)	s/r (c)	s/r (a)	s/r (c)	- (a)	- (c)
Alcool isopropylique	- (a)	- (c)	- (a)	- (c)	- (a)	- (c)
Acétate de n-butyle	860. (a)	102. (c)	s/r (a)	s/r (c)	s/r (a)	- (c)

(a) - Aiguë, exposition à court terme, (c) - Chronique, exposition prolongée ou répétée.
(-) - DNEL non disponible (pas de données d´enregistrement REACH).
s/r - DNEL non derivé (pas de risque identifié).

CONCENTRATION PRÉVISIBLE SANS EFFET (PNEC):

Concentration prévisible sans effet, organismes aquatiques: - Eau douce, marin et déversements intermitentes:	PNEC Eau douce mg/l	PNEC Marin mg/l	PNEC Intermittent mg/l
Alcool éthylique	0.960	0.790	2.75
Alcool isopropylique	141.	141.	141.
Acétate de n-butyle	0.180	0.0180	0.360

- Usines traitement des eaux usées (STP) et sédiments dans l´eau douce et marine:	PNEC STP mg/l	PNEC Sédiments mg/kg dry weight	PNEC Sédiments mg/kg dry weight
Alcool éthylique	580.	3.60	2.90
Alcool isopropylique	2251.	552.	552.
Acétate de n-butyle	35.6	0.981	0.0981

Concentration prévisible sans effet, organismes terrestres: - Air, sol et éffets pour des prédateurs et pour l´homme:	PNEC Air mg/m3	PNEC Sol mg/kg dry weight	PNEC Oral mg/kg bw/d
Alcool éthylique	-	0.630	720.
Alcool isopropylique	-	28.0	160.
Acétate de n-butyle	s/r	0.0903	n/b

(-) - PNEC non disponible (pas de données d´enregistrement REACH).
s/r - PNEC non derivé (pas de risque identifié).
n/b - PNEC non derivé (pas de potentiel de bioaccumulation).

8.2 CONTRÔLES D´EXPOSITION:

MESURES D´ORDRE TECHNIQUE:

Veiller à une ventilation adéquate. Pour cela, il faut réaliser une bonne ventilation locale et disposer d´un bon système d´extraction générale. Si ces mesures ne suffisent pas maintenir la concentration de particules et vapeurs en-dessous les limites d´exposition au travail, une protection respiratoire appropriée doit être portée.

Protection respiratoire: Éviter l´inhalation de vapeurs.
Protection des yeux et du visage: On recommande disposer de robinets ou fontaines avec de l´eau propre dans les alentours de la zone d´utilisation.
Protection des mains et de la peau: On recommande disposer de robinets ou fontaines avec de l´eau propre dans les alentours de la zone d´utilisation. L´utilisation de crèmes protectrices peut aider à protéger les zones exposées de la peau. Des crèmes protectrices ne devront pas être appliquées après l´exposition.

CONTRÔLE DE L´EXPOSITION PROFESSIONNELLE: Directive 89/686/CEE~96/58/CE:
Comme mésure de prévention générale sur la santé et la sécurité dans l´ambient de travail, on recommande l´utilisation d´équipements de protection individuelle (EPI) basiques, avec la correspondant marquage CE. Pour plus d´informations sur les équipements de protection individuelle (stockage, l´utilisation, le nettoyage, l´entretien, le type et les caractérístiques du EPI, la classe de protection, le marquage, la categorie, la norme CEN, etc..), vous devriez consulter les brochures informatifs fournis par les fabricants des EPI.

Masque: ✓	Masque avec des filtres du type A (brun) pour gaz et vapeurs de composés organiques avec un point d´ébullition supérieur à 65ºC (EN14387). Classe 1: capacité baisse jusqu´a 1000 ppm, Classe 2: capacité moyenne jusqu´a 5000 ppm, Classe 3: capacité haute jusqu´a 10000 ppm. Pour obtenir un niveau de protection adéquate, la classe du filtre doit être choisi en fonction du type et la concentration des agents contaminants présents, selon les spécifications du fabricant des filtres. Les équipes de respiration avec des filtres n´opèrent pas de façon satisfaisante quand l´air contient des hautes concentrations de vapeur ou teneur en oxygène infèrieure à 18% en volume. En présence de concentrations de vapeur élevées, utiliser une équipe respiratoire autonome.
Lunettes: ✓	Lunettes de sécurité avec des protections latérales contre éclaboussures de liquides (EN166). Nettoyer tous les jours et désinfecter à intervalles regulières conformément aux instructions du fabricant.
Écran facial:	Non.
Gants: ✓	Gants résistants aux produits chimiques (EN374). Lors des contacts fréquents ou prolongés, on recommande utiliser des gants avec une protection de niveau 5 ou supérieure, avec un temps de pénétration >240 min. Quand seulement s´attend à un contact de courte durée, on recommande utiliser des gants avec une protection de niveau 2 ou supérieure, avec un temps de pénétration >30 min. Le temps de pénétration des gants sélectionnés doit être en accord avec la période d´utilisation prétendue. Il y à plusieurs facteurs (par exemple, la température), qui font que dans la pratique la période d´utilisation des gants protecteurs résistants aux produits chimiques est nettement inférieure à celle qui est établie dans la norme EN374. En raison de la grande variété de circonstances et possibilités, nos devons tenir compte du manuel d´instructions des fabricants de gants. Les gants doivent être remplacés immédiatement si des indices de dégradation sont observés.
Bottes:	Non.
Tablier:	Non.
Combinaison:	Non.

Risques thermiques:
Non applicable (le produit est manipulé à la température ambiante).

CONTRÔLES D´EXPOSITION LIÉS À LA PROTECTION DE L´ENVIRONNEMENT:
Éviter tout déversement à l´environnement. Éviter les émissions à l´atmosphère.

Déversements sur le sol: Éviter l´infiltration dans les sols.

Déversement dans l´eau: Tout écoulement du produit dans les égouts ou les cours d´eau doit être évité.
- Loi de gestion de l´eau: Este producto no contiene ninguna sustancia incluida en la lista de sustancias prioritarias en el ámbito de la política de aguas, según la Directiva 2000/60/CE~2013/39/UE.

Émissions atmosphériques: En raison de la volatilité, peut entraîner des émissions à l´atmosphère durant la manipulation et l´utilisation. Éviter l´émission à l´atmosphère.
- COV (installations industrielles): Si el producto se utiliza en una instalación industrial, se debe verificar si es de aplicación la Directiva 2010/75/UE (RD.117/2003~RD.815/2013), relativa a la limitación de emisiones de compuestos orgánicos volátiles debidas al uso de disolventes orgánicos en determinadas actividades industriales: Disolventes : 89.2% Peso , COV (suministro) : 89.2% Peso , COV : 47.9% C (expresado como carbono) , Peso molecular (medio) : 50.3 , Número atomos C (medio) : 2.3.

SECTION 9 : PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9.1 INFORMATION SUR LES PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES ESSENTIELLES:

Aspect				
- État physique	:	Liquide.		
- Odeur	:	Caractéristique		
- Seuil olfactif	:	Non disponible (mélange).		
Valeur pH				
- pH	:	Non applicable		
Changement d´état				
- Point de fusion	:	Non applicable (mélange).		
- Point initial d'ébullition	:	78.3	ºC à 760 mmHg	
Densité				
- Densité relative	:	0.826	à 20/4ºC	Relative eau
Stabilité				
- Température décomposition	:	Non disponible		
Viscosité:				
- Viscosité (temps écoulement)	:	Non disponible		
Volatilité:				
- Tension de vapeur	:	5.8	kPa à 20ºC	
- Tension de vapeur	:	29.	kPa à 50ºC	
Solubilité(s)				
- Solubilité dans l´eau:	:	Non disponible		
- Solubilité dans les graisses et les huiles:	:	Non disponible		
Inflammabilité:				
- Point d'éclair	:	14.	ºC	
- Limites supérieures/inférieures d´inflammabilité/explosivité	:	3.1 - 18.1	% Volume 25ºC	
- Température auto-inflammation	:	426.	ºC	

Propriétés explosives:
Les vapeurs peuvent former à l´aide de l´air des mélanges qui peuvent s´enflammer ou exploser en présence d´une source d´ignition.
Propriétés comburantes:
Non classé comme produit comburant.

9.2 AUTRES INFORMATIONS:

- Non volatiles	:	10.8	% Poids
- COV (livraison)	:	89.2	% Poids
- COV (livraison)	:	736.6	g/l

Les valeurs indiquées ne coïncident pas toujours avec les spécifications du produit. Les données pour les spécifications du produit peuvent être trouvées dans la fiche techniche correspondante. Pour plus d´informations sur des propriétés physiques et chimiques relatives à la santé et à l´environnement, voir rubriques 7 et 12.

SECTION 10 : STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

10.1 RÉACTIVITÉ:
Corrossion pour les métaux: Il n´est pas corrosif pour les métaux.
Proprietés pyrophoriques: In n´est pas pyrophorique.

10.2 STABILITÉ CHIMIQUE:
Stable dans les conditions de stockage et d´emploi recommandées.

10.3 POSSIBILITÉ DE RÉACTIONS DANGEREUSES:
Possible réaction dangereuse avec agents oxydants, acides, matières basiques, peroxydes.

10.4 CONDITIONS À ÉVITER:
Chaleur: Tenir éloigné des sources de chaleur.
Lumière: S´il en est possible, éviter l´incidence directe de radiation solaire.
Air: Non applicable.
Humidité: Éviter des conditions d´humidité extrêmes.
Pression: Non applicable.
Chocs: Non applicable.

10.5 MATIÈRES INCOMPATIBLES:
Tenir à l´écart des d´agents oxydants et matières fortement alcalines ou acides.

10.6 PRODUITS DE DÉCOMPOSITION DANGEREUX:
Lors de décomposition thermique, des produits dangereux peuvent se former: oxydes de nitrogène.

SECTION 11 : INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Aucune donnée toxicologique sur la préparation elle-même n´est disponible. La classification toxicoloqique de cette mélange a été faite moyennant la méthode de calcul conventionnelle du Règlement (CE) nº 1272/2008~605/2014 (CLP).

11.1 INFORMATIONS SUR LES EFFETS TOXICOLOGIQUES:

TOXICITÉ AIGUË:

Dosages et concentrations letales de composants individuels :	DL50 (OECD 401) mg/kg oral	DL50 (OECD 402) mg/kg cutanée	CL50 (OECD 403) mg/m3.4h inhalation
Alcool éthylique	10470. Rat	> 20000. Lapin	> 20000. Rat
Alcool isopropylique	5045. Rat	12800. Lapin	> 72600. Rat
Acétate de n-butyle	10768. Rat	17600. Lapin	> 23400. Rat

Dose sans effet observé
Non disponible
Dose minimale avec effect observé
Non disponible

INFORMATION SUR LES VOIES D´EXPOSITION PROBABLES: Toxicité aiguë:

Routes d´exposition	Toxicité aiguë	Cat.	Principaux effets, aigus et/ou rétardées
Inhalation: Non classé	ATE > 20000 mg/m3	-	Il n´est pas classé comme un produit avec toxicité aiguë par inhalation (compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis).
Cutanée: Non classé	ATE > 2000 mg/kg	-	Il n´est pas classé comme un produit avec toxicité aiguë par contact cutané (compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis).
Oculaire: Non classé	Non disponible	-	Il n´est pas classé comme un produit avec toxicité aiguë par contact oculaire (manque de données).
Ingestion: Non classé	ATE > 5000 mg/kg	-	Il n´est pas classé comme un produit avec toxicité aiguë par ingestion (compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis).

CORROSSIVITÉ / IRRITATION / SENSIBILISATION :

Classe de danger	Organes cibles	Cat.	Principaux effets, aigus et/ou rétardées
Corrossivité/irritation respiratoire: Non classé	-	-	Il n´est pas classé comme un produit corrossif ou irritant par inhalation (compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis).
Corrossivité/irritation cutanée: Non classé	-	-	Il n´est pas classé comme un produit corrossif ou irritant par contact cutané (compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis).
Lésions/irritation oculaire graves:	Yeux	Cat.2	IRRITANT: Provoque une sévère irritation des yeux.
Sensibilisation respiratoire: Non classé	-	-	Il n´est pas classé comme un produit sensibilisant par inhalation (compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis).
Sensibilisation cutanée: Non classé	-	-	Il n´est pas classé comme un produit sensibilisant par contact cutanée (compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis).

DANGER PAR ASPIRATION:

Classe de danger	Organes cibles	Cat.	Principaux effets, aigus et/ou rétardées
Danger par aspiration: Non classé	-	-	Il n´est pas classé comme un produit dangereux par aspiration (compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis).

TOXICITÉ SPÉCIFIQUE POUR CERTAINS ORGANES CIBLES (STOT): Exposition unique (SE) et/ou Exposition répetée (RE):

Effets	SE/RE	Organes cibles	Cat.	Principaux effets, aigus et/ou rétardées
Neurologiques:	SE	SNC	Cat.3	NARCOSIS: Peut provoquer somnolence ou vertiges par inhalation.

EFFETS CMR:
Effets cancérigènes: N´est pas considéré comme un produit cancérigène.
Génotoxicité: N´est pas considéré comme un produit mutagénique.
Toxicité pour la reproduction: N´est pas perjudiciable pour la fertilité. N´est pas pejudiciable pour le developpement du foetus.
Effets via l´allaitement: Il n´est pas classé comme un produit nocif pour les bébés nourris au lait maternel.

EFFETS DIFFÉRÉS ET IMMÉDIATS, ET EFFETS CHRONIQUES D´UNE EXPOSITION DE COURTE ET DE LONGUE DURÉE:
Routes d´exposition: Peut s´absorber par inhalation de la vapeur, à travers la peau et par ingestion.
Exposition à court terme: L´exposition aux vapeurs de solvants contenus dans la préparation au-delà des limites d´exposition indiquées peut conduire à des effets néfastes pour la santé, tels qu´irritation des muqueuses et du système respiratoire, des reins, du foie et du système nerveux central. Des éclaboussures dans les yeux peuvent provoquer des irritations et des dommages réversibles. Par ingestion, peut causer des irritations dans la gorge; d´autres effets peuvent être les mêmes que celles décrites pour l´exposition à des vapeurs.
Exposition prolongée ou répétée: Le contact répété ou prolongé peut provoquer l´élimination de la graisse naturelle de la peau, donnant comme résultat dermatite de contact non alèrgique et absortion à travers la peau.

EFFETS INTERACTIFS:
Non disponible.

INFORMATIONS SUR LA TOXICOCINÉTIQUE, MÉTABOLISME ET DISTRIBUTION:
Absorption percutanée: Non disponible.
Toxicocinétique basique: Non disponible.

AUTRES INFORMATIONS:
Non disponible.

SECTION 12 : INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

Aucune donnée éco-toxicologique sur la préparation elle-même n´est disponible. La classification écotoxicoloqique de cette mélange a été faite moyennant la méthode de calcul conventionnelle du Règlement (CE) nº 1272/2008~605/2014 (CLP).

12.1 TOXICITÉ:

Acute toxicity in aquatic environment de composants individuels :	CL50 (OECD 203) mg/l.96heures		CE50 (OECD 202) mg/l.48heures		CE50 (OECD 201) mg/l.72heures	
Alcool éthylique	14200.	Poissons	5012.	Daphnie	275.	Algues
Alcool isopropylique	9640.	Poissons	13300.	Daphnie	> 1000.	Algues
Polymère 1-vinyl-2-pyrrolidone-acétate de vinyle			> 1000.	Daphnie		
Acétate de n-butyle	18.	Poissons	44.	Daphnie	675.	Algues

Concentration sans effet observé
Non disponible
Concentration minimale avec effet observé
Non disponible

12.2 PERSISTANCE ET DÉGRADABILITÉ:
Non disponible.

Biodegradation aérobique de composants individuels :	DQO mgO2/g	%DBO/DQO 5 days	14 days	28 days	Biodegradabilité
Alcool éthylique	1990.	~ 74.	~ 95.	~ 99.	Facile
Alcool isopropylique	2396.				Facile
Polymère 1-vinyl-2-pyrrolidone-acétate de vinyle				1.	Non facile
Acétate de n-butyle	2204.	~ 80.	~ 82.	~ 83.	Facile

12.3 POTENTIEL DE BIOACCUMULATION:
Non disponible.

Bioaccumulation de composants individuels :	logPow	BCF L/kg		Potenciel
Alcool éthylique	-0.310	3.2	(calculée)	Non bioaccumulable
Alcool isopropylique	0.0500	3.2	(calculée)	Non bioaccumulable
Polymère 1-vinyl-2-pyrrolidone-acétate de vinyle				Non bioaccumulable
Acétate de n-butyle	1.81	6.9	(calculée)	Non bioaccumulable

12.4 MOBILITÉ DANS LE SOL:
Non disponible.

12.5 RÉSULTATS DE L´EVALUATION PBT ET MPMB: Annexe XIII du Règlement (CE) nr. 1907/2006:
Ne contient pas des substances qui répondent aux critères PBT/mPmB.

12.6 AUTRES EFFETS NOCIFS:
Potentiel d´appauvrissement de la couche d´ozone: Non disponible.
Potentiel de formation photochimique d´ozone: Non disponible.
Potentiel de réchauffement climatique: En cas d´incendie ou d´incinération dégage du CO2.
Potentiel de perturbation du système endocrinien: Non disponible.

SECTION 13 : CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L´ÈLIMINATION

13.1 MÉTHODES DE TRAITEMENT DES DÉCHETS: Directive 2008/98/CE~Réglement (UE) mº 1357/2014:
Prendre toutes les mesures nécessaires pour éviter ou minimiser la formation de déchets. Analyser des possibles méthodes de revalorisation ou recyclage. Ne pas jeter directement à l´égout ou dans l´environnement, éliminer ce produit dans un centre agréé de collecte de déchets. Se conformer aux législations, règlements et arrêtés divers en vigueur. Pour le contrôle d´exposition et mesures de protection personnelle, voir rubrique 8.

Élimination d´emballages souillés: Directive 94/62/CE~2005/20/CE, Décision 2000/532/CE~2014/955/UE:
Se conformer aux législations, règlements et arrêtés divers en vigueur. La classification des conteneur comme déchets dangereux dépendra du degré de vidage celui-ci, étant le détenteur du déchet responsable de leur classement,)en conformité avec le Chapitre 15 01 de la Décision 2000/532/CE, et son acheminement vers la destination finale appropriée. Avec les emballages contaminés il faudra adopter les mêmes mesures que pour le produit.

Procédures de neutralisation ou destruction du produit:
Incinération contrôlée dans des sites spéciaux de traitement de résidus chimiques, selon les réglementations locales.

SECTION 14 : INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

14.1 NUMÉRO ONU: 1263

14.2 NOM D´EXPÉDITION DES NATIONS UNIES:
PEINTURES

14.3
14.4 CLASSE(S) DE DANGER POUR LE TRANSPORT ET GROUPE D´EMBALLAGE:

(Disposition spéciale 640D) Pv<110 kPa50ºC

Transport par route (ADR 2015) et
Transport par chemin de fer (RID 2015):

- Classe: 3
- Groupe d´emballage: II
- Code de classification: F1
- Code de restriction en tunnels: (D/E)
- Catégorie de transport: 2 , max. ADR 1.1.3.6. 333 L
- Quantités limitées: 5 L (voir exémptions totales ADR 3.4)
- Document pour le transport: Fiche de route.
- Consignes écrites: ADR 5.4.3.4

Transport voie maritime (IMDG 37-14):

- Classe: 3
- Groupe d´emballage: II
- Fiche de Sécurité (FS): F-E,S_E
- Guide soins médicaux d´urgence: 310,313
- Polluant marin: Non.
- Document pour le transport: Connaissance d´embarquement.

Transport voie aérienne (ICAO/IATA 2015):

- Classe: 3
- Groupe d´emballage: II
- Document pour le transport: Lettre de transport aérien.

Transport par voies de navigation intérieures (ADN):
Non disponible.

14.5 DANGERS POUR L´ENVIRONNEMENT:
Non applicable (non classé comme dangereux pour l´environnement).

14.6 PRÉCAUTIONS PARTICULIÈRES À PRENDRE PAR L´UTILISATEUR:
S'assurer que les personnes transportant le produit savent quoi faire en cas d´accident ou de déversement. Toujours transporter dans des récipients fermés qui sont en position verticale et sécure. Assurer une ventilation adéquate.

14.7 TRANSPORT EN VRAC CONFORMÉMENT À L´ANNEXE II DE LA CONVENTION MARPOL 73/78 ET AU REVUEIL IBC:
Non applicable.

SECTION 15 : INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

15.1 RÉGLEMENTATIONS/LÉGISLATION PARTICULIÈRES UE EN MATIÈRE DE SÉCURITÉ, SANTÉ ET D´ENVIRONNEMENT:
Les réglementations applicables à ce produit en général sont énumérés tout au long de cette fiche de donnés de sécurité.

Restrictions à la fabrication, la mise sur le marché et l´utilisation: Voir la section 1.2

Contrôle des risques inhérents aux accidents graves (Seveso III): Voir la section 7.2

Avertissement tactile de danger: Si le produit est destiné au public en géneral, il est obligatoire un signal tactile de danger. Les prescriptions techniques concernant les dispositifs permettant la détection des dangers au toucher doivent être conformes à la norme EN ISO 11683, relative aux 'Emballages - Indications tactiles de danger - Exigences.'

Protection de sécurité por des enfants: Non applicable (les critères de classification ne sont pas remplis).

AUTRES LÉGISLATIONS:
Voir le Tableau nr. 84 ´Affections engendrées par les solvants organiques à usage professionnel´ (France).

15.2 ÉVALUATION DE LA SÉCURITÉ CHIMIQUE:
Pour cette mélange n´a pas été fait une évaluation de la sécurité chimique.

SECTION 16 : AUTRES INFORMATIONS

16.1 TEXTE DES PHRASES ET NOTES DONT LE NUMÉRO FIGURE Á LA RUBRIQUE 2 ET/OU 3:
Mentions de danger en accord le Réglement (CE) nº 1272/2008~605/2014 (CLP), Annexe III:
H225 Liquide et vapeurs très inflammables. H226 Liquide et vapeurs inflammables. H319 Provoque une sévère irritation des yeux. H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges. H413 Peut être nocif à long terme pour les organismes aquatiques. EUH066 L´exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

CONSEILS RELATIFS À TOUTE FORMATION:
Il est recommandé pour tout le personnel qui va manipuler ce produit effectuer une formation basique en matière de prévention des risques professionels, afin de faciliter la compréhension et l´interpretation des fiches de donnés de sécurité et l´étiquetage des produits.

PRINCIPALES RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES ET SOURCES DE DONNÉES:

· European Chemicals Agency: ECHA, http://echa.europa.eu/
· Access to European Union Law, http://eur-lex.europa.eu/
· Industrial Solvents Handbook, Ibert Mellan (Noyes Data Co., 1970).
· Valeurs limites d´exposition profesionelle aux agents chimiques en France, (INRS, ED 984, 2007).
· Accord européen concernant le transport des merchandises dangereuses par route, (ADR 2015).
· International Maritime Dangerous Goods Code IMDG including Amendment 37-14 (IMO, 2014).

ABRÉVIATIONS ET ACRONYMES:
Liste des abréviations et acronymes qui pourraient être utilisés (mais pas nécessairement utilisés) dans cette fiche de données de sécurité:

· REACH: Réglément concernant l´enregistrement, l´évaluation et l´autorisation des substances chimiques.
· DSD: Directive sur les Substances Dangereuses.
· DPD: Directive sur les Préparations Dangereuses.
· GHS: Globally Harmonized System of Classification and Labelling of Chemicals of the United Nations.
· CLP: European regularion on Classificatin, Labelling amd Packaging of substances and chemical mixtures.
· EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances.
· ELINCS: European List of Notified Chemical Substances.
· CAS: Chemical Abstracts Service (Division of the American Chemical Society).
· UVCB: Substances de composition variable ou inconnue, des produits de réaction complexe ou des matériels biologiques.
· SVHC: Substances extrêmement préoccupantes.
· PBT: Substances persistantes, bioaccumulables et toxiques.
· mPmB: Substances très persistantes et très bioaccumulables.
· COV: Composés Organiques Volatiles.
· DNEL: Niveau dérivé sans effet (REACH).
· PNEC: Concentration prévisible sans effet (REACH).
· LD50: Dose létale, 50 pour cent.
· LC50: Concentration létale, 50 pour cent.
· ONU: Organisation des Nations Unies.
· ADR: Accord européen sur le transport des merchandises Dangereuses par Route.
· RID: Réglement international concernant le transport des merchandises dangereuses par chemin de fer.
· IMDG: International Maritime code for Dangerous Goods.
· IATA: International Air Transport Association.
· ICAO: International Civil Aviation Organization.

LÉGISLATIONS SUR FICHES DE DONNÉES DE SÉCURITÉ:
Fiche de Données de Sécurité selon l´Article 31 du Règlement (CE) nr. 1907/2006 (REACH) et l´annexe du Règlement (UE) nr. 2015/830.

HISTOIRE:	Date d´établisement:
Version: 1	13/09/2016

Les conditions de travail de l´utilisateur ne nous étant pas connues, les informations données dans la présente fiche de sécurité sont basées sur l´état actuel de nos connaissances et sur les réglementations tant nationales que communautaires. Le produit ne doit pas être utilisé à d´autres usages que ceux spécifiés sans avoir obtenu au préalable des instructions de manipulation écrites. Il est toujours de la responsabilité de l´utilisateur de prendre toutes les mesures nécessaires pour répondre aux exigences des lois et réglementations locales. Les informations données dans la présente fiche de sécurité doivent être considérées comme une description des exigences de sécurité du produit et non pas comme une garantie des propriétés de celui-ci.